

Le contrôle de l'exécution du budget général de l'Union européenne

Source: CVCE. European Navigator. Laurence Maufort.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_controle_de_l_execution_du_budget_general_de_l_unio_n_europeenne-fr-2cd52cdf-912e-4f23-aa3a-ea3afb0a5417.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Le contrôle de l'exécution du budget général de l'Union européenne

La bonne gestion financière du budget général de l'Union européenne est une priorité. Pour cette raison, le droit communautaire prévoit un contrôle complet interne et externe des procédures d'exécution budgétaire. Ainsi, il existe, d'une part, des mécanismes de contrôle mis en place par les institutions pour assurer en leur sein l'exécution correcte du budget (**contrôle interne**) et, d'autre part, des mécanismes de contrôle confiés à des instances externes qui ont l'avantage de pouvoir se prévaloir d'un regard extérieur et dénué d'*a priori* sur la gestion du budget (**contrôle externe**).